

MON OPCO À MES CÔTÉS POUR AGIR !



Mon conseiller OPCO Mobilités peut m'aider à m'orienter pour initier des démarches et engager des actions concrètes.

Renseignez-vous sur :
www.opcomobilites.fr

UNE RESSOURCE CENTRALE: L'AGEFIPH



Que je sois soumis ou non à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, mon entreprise peut

bénéficier des services, des aides et des mesures financés par l'Agefiph: diagnostics handicap, mise à disposition de ressources (guides, accompagnement des référents handicap, ...), aides à l'embauche, à l'alternance, prise en charge des surcoûts liés aux besoins de compensation en situation de travail,...

Renseignez-vous sur :
www.agefiph.fr

VOS INTERLOCUTEURS POUR RECRUTER DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI



Cap Emploi est l'opérateur du service public de l'emploi spécialisé sur l'emploi des travailleurs handicapés, présent dans chaque département.

Trouver un contact :
www.agefiph.fr/Annuaire



Pôle Emploi, et les **Missions Locales** pour les jeunes de 16 à 25 ans, accompagnent une proportion importante de demandeurs d'emploi en situation de handicap : contactez les référents handicap des agences.



AUTRES ACTEURS À CONNAÎTRE



Les **GEIQ** (Groupement d'employeurs pour l'intégration et la qualification) recrutent, pour le compte de leurs adhérents, des publics parfois éloignés de l'emploi, en organisant leurs parcours de formation et d'insertion

Plus d'information sur les GEIQ :
www.lesgeiq.fr



Les **CRP** (Centres de Rééducation Professionnelle) sont des centres de formation spécialisés ouverts aux seuls travailleurs en situation de handicap. Ils constituent un vivier de compétences pour les entreprises.

Retrouvez l'ensemble des CRP sur le site :
www.fagerh.fr



Les **ESAT** (de transition ou « hors murs ») facilitent l'embauche de leur personnel après une période de mise à disposition en entreprise.

www.reseau-gesat.com

Pensez également aux **salons** et **forums** dédiés à l'emploi des personnes handicapées : Hello Handicap, Handijob meeting...

VOS INTERLOCUTEURS POUR MAINTENIR EN EMPLOI UN SALARIÉ EN SITUATION DE HANDICAP

LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL (SST)

Le **médecin du travail** est votre interlocuteur privilégié. Il pourra lui-même mobiliser d'autres acteurs comme le service d'appui au maintien dans l'emploi des Cap Emploi, le médecin traitant ou encore l'assurance maladie.

D'autres professionnels pourront également être mobilisés au sein du SST : infirmier/ère, ergonome de l'équipe pluridisciplinaire...

LES CAP EMPLOI

Les **Cap emploi** assurent depuis janvier 2018 la mission d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

L'employeur peut faire appel directement à ce service.

Trouver un contact : www.agefiph.fr/Annuaire

L'ASSURANCE MALADIE ET LES CARSAT

Pour mes salariés confrontés à un risque d'inaptitude

Les salariés en risque de désinsertion professionnelle ou d'inaptitude peuvent bénéficier d'un accompagnement du service social des CARSAT, notamment pendant leur arrêt de travail. Ce service peut mobiliser différents dispositifs pour faciliter la reprise d'activité, le maintien au poste ou dans l'entreprise (par exemple la mise en place d'un temps partiel thérapeutique, un contrat de rééducation professionnelle,...) ou encore accompagner la reconversion professionnelle (mobilisation d'un bilan de compétences, etc.).

SENSIBILISER MES SALARIÉS AU HANDICAP

De nombreux prestataires et associations offrent des formats de sensibilisation innovants et ludiques : ateliers découverte des handicaps, théâtre, jeux, escape game...



BON À SAVOIR : Pour les entreprises du transport, votre organisme de prévoyance, Carcept Prev, propose des actions de sensibilisation en entreprise.

En savoir plus :

<https://www.klesia.fr/comment-prendre-en-compte-le-handicap-dans-mon-entreprise>

TROUVER DES PRESTATAIRES DU SECTEUR PROTÉGÉ ET ADAPTÉ QUI RÉPONDENT À MES BESOINS

ESAT - ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE
PAR LE TRAVAIL

EA - ENTREPRISES ADAPTÉES

Accès à des bases de données gratuites sur simple inscription :

GESAT :

www.reseau-gesat.com/Gesat/

UNEA :

www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

LES AUTRES INITIATIVES

Votre **fédération professionnelle** ou encore votre **chambre consulaire** peuvent proposer des actions pour accompagner les employeurs sur l'emploi des personnes en situation de handicap (par exemple des initiatives permettant de mutualiser les démarches pour l'embauche, l'alternance ou la communication,...).

Les **associations** de personnes handicapées sont également souvent mobilisées sur l'emploi : Ladapt, Messidor, Alged, Apajh, Adapei, APF, ...